

Cher(e)s collègues adhérent(e)s et sympathisant(e)s, professionnels du développement territorial, du Développement social Urbain et de la Politique de la Ville en Ile-de-France,

1) L'adhésion individuelle aux Réseaux DSU :

Nos réseaux DSU se développent et évoluent. L'IRDSU a modifié ses statuts et adopté une « **Charte des adhérents** » en 2014 : lien ici [http://www.irdsu.net/charte-adherent](#). La grande nouveauté de ces statuts concerne les adhérents, qui ont à présent tous le droit de vote aux Assemblées Générales de l'IRDSU. C'était déjà le cas pour les Assemblées Générales du Réseau dsu Ile-de-France.

Nos outils collaboratifs évoluent aussi fortement. Un « **espace adhérent** » est à présent réservé aux adhérents sur notre site internet.

Il est bien entendu essentiel, tant pour votre activité professionnelle que pour la vie de vos réseaux DSU, que vous, professionnels du développement continuez à les soutenir.

Le montant de l'adhésion individuelle qui est fixé à 30€ pour l'année 2015 : 10€ pour votre réseau associatif départemental (s'il n'existe pas, la part sera de 20€ pour le Réseau dsu idf), 10€ pour le Réseau dsu idf et 10 € pour l'IRDSU.

Cet acte individuel d'adhésion aux réseaux n'est en rien redondant avec l'abonnement participatif de votre employeur (2).

L'adhésion permet de pouvoir se retrouver entre professionnel(le)s du développement permet **d'échanger** sur nos préoccupations communes, de construire des points de vue collectifs sur différents sujets, **d'être mieux entendus** notamment auprès des acteurs institutionnels et aussi de **réinvestir tous ces apports singuliers dans nos pratiques professionnelles** dans un contexte où les territoires, les Politiques publiques et nos métiers sont en pleine mutation.

Adhérer vous permet aussi de **participer à la vie démocratique des réseaux DSU** et de décider pleinement de leurs orientations, de prendre des responsabilités si vous le souhaitez,

du local au national, pour mieux répondre aux attentes de tout un chacun.

L'adhésion vous permet aussi de bénéficier d'un certain nombre de services : veille d'information, « **SVP** » ...

Et bien sûr l'équipe salariée de l'IRDSU basée à Nantes est à votre disposition pour tout renseignement, conseil ou mise en relation avec d'autres professionnels membres des réseaux régionaux ou de nos groupes de travail nationaux.

Alors, pour devenir ou redevenir adhérent(e) n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Vous trouverez sur le site de l'IRDSU le bulletin annuel d'adhésion.

2) L'abonnement participatif des employeurs à l'IRDSU :

Il s'adresse à votre employeur (collectivité, association, bailleur ...) pour un an.

Il vous permet, ainsi qu'à un nombre illimité de vos collègues au sein de votre organisation, de bénéficier d'un certain nombre de services :

1) Recevoir par mél une **veille d'information** qui signale les actualités professionnelles importantes.

2) Lancer sur le site et par mél dans le réseau un appel à conseil ou à contribution : le « **SVP Ressources** ».

Pour lancer un « **SVP** », contactez Benoit Boissière: benoit.boissiere@irdsu.net Téléphone : 02 40 89 10 18

3) Diffuser sur notre site des **offres d'emploi**. Pour cela, il vous suffit d'utiliser le formulaire en ligne. En 2014, 180 employeurs se sont abonnés (dont 60 en Ile-de-France).

Pour les collectivités le tarif de l'abonnement participatif est variable selon le nombre d'habitants. Vous trouverez sur le site de l'IRDSU le bulletin annuel d'abonnement.

Pour le Conseil d'Administration du Réseau DSU Ile de France /

Christophe Hollaender, président, Etienne Varaut, vice-président, Hervé Fuchsmann, secrétaire, Fabrice Bichler, trésorier.